

GRILLE DES QUOTIENTS FAMILIAUX ET DES TARIFS PERMANENTS DE LA COMMUNE – 05/06/2026

1/ Quotients familiaux

Le quotient familial correspond au revenu net imposable divisé par le nombre de parts fiscales.

Les tarifs périscolaires et extrascolaires de la garderie, de la restauration scolaire, des journées de garde ALSH font l'objet d'une distinction en 4 QF.

Dans le cas où le justificatif de la CAF du quotient familial n'est pas communiqué aux services de la Commune, le QF le plus élevé est retenu pour le calcul du tarif.

Les quotients familiaux sont établis comme suit pour le territoire de Condrieu :

QF 1 – De 0,00 à 499,00 inclus
QF 2 – De 499,01 à 899,00 inclus
QF 3 – De 899,01 à 1 499,00 inclus
QF 4 – Supérieur à 1 499,00

2/ Tarification - accueils périscolaires

Quotients familiaux (QF)	ACCUEILS		
	Par quart d'heure Tout quart d'heure entamé est dû		
	Matin et soir	Pénalités soir après 18h45	Enfant du personnel
QF 1 – De 0,00 à 499,00 inclus	0,60 € → 0,30 €	15,00 €	Gratuit
QF 2 – De 499,01 à 899,00 inclus	0,75 € → 0,37 €	15,00 €	Gratuit
QF 3 – De 899,01 à 1 499,00 inclus	1,00 € → 0,50 €	15,00 €	Gratuit
QF 4 – Supérieur à 1 499,00	1,50 € → 0,75 €	15,00 €	Gratuit

Quotients familiaux (QF)	PAUSE MERIDIENNE – SEMAINE A QUATRE JOUR (HORS MERCREDIS)	
	Enfant (inclut un repas + animation à la pause méridienne)	Adulte Par repas
QF 1 – De 0,00 à 499,00 inclus	1,00 €	7,50 €
QF 2 – De 499,01 à 899,00 inclus	3,90 €	7,50 €
QF 3 – De 899,01 à 1 499,00 inclus	4,30 €	7,50 €
QF 4 – Supérieur à 1 499,00	4,90 €	7,50 €

Quotients familiaux (QF) :	MERCREDIS		
	Communes de Vienne Condrieu Agglomération		
	Journée repas inclus	Demi-journée sans repas	Pause méridienne (inclut un repas + animation à la pause méridienne)
QF 1 – De 0,00 à 499,00 inclus	12,00 €	3,60 €	5,50 €
QF 2 – De 499,01 à 899,00 inclus	14,00 €	4,40 €	6,00 €
QF 3 – De 899,01 à 1 499,00 inclus	17,00 €	5,80 €	6,50 €
QF 4 – Supérieur à 1 499,00	21,00 €	7,40 €	7,50 €

Quotients familiaux (QF) :	MERCREDIS (BIS)		
	Hors Communes de Vienne Condrieu Agglomération		
	Journée repas inclus	Demi-journée sans repas	Pause méridienne (inclut un repas + animation à la pause méridienne)
QF 1 – De 0,00 à 499,00 inclus	14,40 €	4,30 €	6,10 €
QF 2 – De 499,01 à 899,00 inclus	16,80 €	5,30 €	6,60 €
QF 3 – De 899,01 à 1 499,00 inclus	20,40 €	7,00 €	7,20 €
QF 4 – Supérieur à 1 499,00	25,20 €	8,90 €	8,30 €

3/ Tarification - accueils extrascolaires

Quotients familiaux (QF)	ACCUEILS		
	Par quart d'heure Tout quart d'heure entamé est dû		
	Matin et soir	Pénalités soir après 18h45	Enfant du personnel
QF 1 – De 0,00 à 499,00 inclus	0,60 € → 0,30 €	15,00 €	Gratuit
QF 2 – De 499,01 à 899,00 inclus	0,75 € → 0,37 €	15,00 €	Gratuit
QF 3 – De 899,01 à 1 499,00 inclus	1,00 € → 0,50 €	15,00 €	Gratuit
QF 4 – Supérieur à 1 499,00	1,50 € → 0,75 €	15,00 €	Gratuit

Quotients familiaux (QF) :	VACANCES SCOLAIRES			
	Communes de Vienne Condrieu Agglomération			
	Journée repas inclus	Demi-journée sans repas	Pause méridienne (inclut un repas + animation à la pause méridienne)	Forfait 2 jours repas inclus
QF 1 – De 0,00 à 499,00 inclus	13,00 €	4,10 €	5,50 €	26,00 €
QF 2 – De 499,01 à 899,00 inclus	15,00 €	5,00 €	6,00 €	30,00 €
QF 3 – De 899,01 à 1 499,00 inclus	18,50 €	6,60 €	6,50 €	37,00 €
QF 4 – Supérieur à 1 499,00	23,00 €	8,50 €	7,50 €	46,00 €

Quotients familiaux (QF) :	VACANCES SCOLAIRES (BIS)			
	Hors Communes de Vienne Condrieu Agglomération			
	Journée repas inclus	Demi-journée sans repas	Pause méridienne (inclut un repas + animation à la pause méridienne)	Forfait 2 jours repas inclus
QF 1 – De 0,00 à 499,00 inclus	15,60 €	4,90 €	6,10 €	31,20 €
QF 2 – De 499,01 à 899,00 inclus	18,00 €	6,00 €	6,60 €	36,00 €
QF 3 – De 899,01 à 1 499,00 inclus	22,20 €	7,90 €	7,20 €	44,40 €
QF 4 – Supérieur à 1 499,00	27,60 €	10,20 €	8,30 €	55,20 €

Tarification	Unité	Montant
Séance de cinéma organisée par l'accueil de loisirs	/ enfant et / séance	4,00 €

4/ Tarification – autres services

Tarification	Unité	Montant
--------------	-------	---------

CIMETIERE

Concessions en colombarium et cavurnes de 15 ans	/ 15 ans	300,00 €
Concessions en colombarium et cavurnes de 30 ans	/ 30 ans	600,00 €

MEDIATHEQUE

Familles habitant à Condrieu	/ an	12,00 €
Familles n'habitant pas à Condrieu	/ an	15,00 €
Classes des écoles publiques et privées de Condrieu	-	Gratuit
Familles nouvellement arrivées	-	Gratuit la première année
Familles de Condrieu se trouvant en QF 1 (sous réserve de justificatif)	-	Gratuit
Collectivités publiques, associations condriotes, service jeunesse, association Lire et Faire Lire	-	Gratuit
Dégradation d'un livre pour laquelle une restauration n'est pas possible (à moins d'être couteuse) ou non-retour d'un livre	/ livre	Prix du livre neuf en € TTC dans la même collection (ou une collection d'un niveau comparable)
Dégradation avancée et/ou empêchant la lecture du DVD, ou non-retour d'un DVD	/ livre	35 € (prix contenant les droits de prêt)

SALLE DE L'ARBUEL

Location par les établissements scolaires de Condrieu*	/ évènement	Gratuit
Location par un partenaire institutionnel public dans le cadre d'une réunion publique	/ évènement	Gratuit
Location par un partenaire de la Ville selon l'un des critères suivants : - Rayonnement de l'évènement pour Vienne Condrieu Agglomération ou bien le bassin de vie - Manifestation dans le cadre de la saison culturelle ou à vocation culturelle - Action positive pour l'image de Condrieu - Evènement caritatif et non tarifé - Impact économique et retombées positives « sell in » Trois critères sur cinq doivent être remplis obligatoirement.	/ évènement	Gratuit**
Location par une association ayant son siège à Condrieu – évènements jusqu'à deux fois dans l'année*	/ évènement	Gratuit
Location par une association ayant son siège à Condrieu - 3ème évènement*	/ évènement	200,00 €
Location par une association ayant son siège à Condrieu - 4ème évènement*	/ évènement	300,00 €
Location par une association n'ayant pas son siège à Condrieu, établissement scolaire de l'extérieur*	/ évènement	500,00 €

Location par un particulier habitant Condrieu*	/ évènement	650,00 €
Location par les CE extérieurs, AG ou réunions d'entreprises privées ou par un particulier habitant à l'extérieur de la Commune - évènement non-tarifé*	/ évènement	800,00 €
Location par une entreprise privée ou par un particulier habitant à l'extérieur de la Commune ou pour tout évènement tarifé*	/ évènement	1 500,00 €
Demi-journée supplémentaire	/ demi-journée	150,00 €
Intervention du régisseur de la salle	/ h	30,00 €

*Tarif à la journée (24h) avec tolérance d'installation la veille en avance et de désinstallation après la fin de l'évènement. Le tarif inclut la location de la salle et le nettoyage.

** Conclusion le cas échéant à prévoir d'une convention de partenariat

SALLE DE LA CHAPELLE DE LA VISITATION

Location week-end	/ week-end	100,00 €
Location demi-journée	/ demi-journée	25,00 €
Location à une association à vocation artistique et ayant son siège à Condrieu	-	Gratuit

SALLE DE LA CELLE

Location	/ jour	250,00 €
Location à une association ayant son siège à Condrieu jusqu'à deux fois par an	-	Gratuit

CAS PARTICULIER : PRET DE SALLES EN PERIODES PREELECTORALE ET ELECTORALE

Mise à disposition aux candidats, listes et partis (y compris pour des réunions publiques) dans les six mois précédents le scrutin du premier tour des élections municipales et entre les deux tours le cas échéant, sous réserve de leur disponibilité, des salles suivantes : salle de la Celle, salles de vie citoyenne, salles des Eclats, salle J. Prévert, salle de l'Arbuel	/ évènement	Gratuité
--	-------------	----------

PARKING DU 8 MAI 1945

Location annuelle (pour toute nouvelle convention) - réduction de 10% appliquée	/ place et / an	Tarif initial en 2008 de 240 € / an révisé sur le fondement de l'indice du coût de la construction - en 2021 (arrondi) : 270,00 €
Location trimestre (pour toute nouvelle convention)	/ place et / trimestre	Tarif initial en 2008 de 60 € / trimestre révisé sur le fondement de l'indice du coût de la construction - en 2021 (arrondi) : 75,00 €
Télécommande d'accès au parking du 8 mai 1945 non rendue ou détériorée	/ télécommande	53,00 €

TERRASSE (DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE DE L'ANNEE)

Surface extérieure occupée (0 à 6 m²)	/ m² et / an	1,00 €
Surface extérieure occupée (> 6 m²)	/ m² et / an	6,00 €

VOGUE

Emplacement > ou = à 120 m²	/ emplacement	200,00 €
-----------------------------	---------------	----------

Emplacement de 119 à 80 m ²	/ emplacement	160,00 €
Emplacement de 79 à 50 m ²	/ emplacement	140,00 €
Emplacement de 49 à 20 m ²	/ emplacement	100,00 €
Emplacement de 10 à 19 m ²	/ emplacement	60,00 €
Emplacement < à 10 m ²	/ emplacement	40,00 €
Véhicules et caravanes > à 20 m ²	/ véhicule ou caravane	40,00 €
Véhicules et caravanes < ou = à 20 m ²	/ véhicule ou caravane	20,00 €

FOIRES ET MARCHES DU VENDREDI

Etal (0 à 3m)	/ mètre linéaire et / séance	1,20 €
Etal (4 à 8m)	/ mètre linéaire et / séance	0,30 €
Etal (>8m)	/ mètre linéaire et / séance	0,80 €
Véhicule (< ou = 3,5 T)	/ véhicule et /séance	2,00 €
Véhicule (> 3,5 T)	/ véhicule et /séance	4,00 €

FORFAIT SAISONNIER (PLACE DU MARCHÉ AUX FRUITS - HORS VENDREDI)

Droit de place forfaitaire	/ semestre	40,00 €
----------------------------	------------	---------

RACCORDEMENT ELECTRICITE MARCHES ET FOIRES

Participation forfaitaire des utilisateurs des bornes d'électricité - annuelle	/ an	80,00 €
Participation forfaitaire des utilisateurs des bornes d'électricité - occasionnelle ou saisonnière	/ an	50,00 €
Participation pour une journée	/ séance	3,00 €

FETE « VIN ET RIGOTTES »

Grand manège pour enfant	Forfait	100,00 €
Petit manège pour enfant	Forfait	80,00 €
Stand – jusqu'à 6 mètres linéaires	/ mètre linéaire	8,00 €
Stand – au-delà de 6 mètre linéaires	/ mètre linéaire	7,00 €
Petit stand	Forfait	15,00 €
Exposition de véhicules	/ véhicule	20,00 €
Stand dans la salle de l'Arbuel – la table	/ table	100,00 €
Stand sous le chapiteau – la table	/ table	70,00 €
Activités et animations diverses (ex : promenade en poney)	/ activité ou / animation	40,00 €

DIVERS

Disques de circulation	/ disque	Gratuit
A4 recto/verso ou recto simple noir et blanc (uniquement pour les dossiers d'urbanisme demandés par les pétitionnaires)	/ photocopie	0,50 €
A3 recto/verso ou recto simple noir et blanc (uniquement pour les dossiers d'urbanisme demandés par les pétitionnaires)	/ photocopie	1,00 €
Gobelet prêté non-rendu à l'issue d'une manifestation	/ gobelet manquant	1,00 €
Forfait remboursement auprès des contrevenants lorsque la Commune est facturée dans le cadre des enlèvements et destructions de véhicules par la fourrière	/ enlèvement et destruction de véhicule	200,00 €

Envoyé en préfecture le 15/06/2026

Reçu en préfecture le 15/06/2026

Publié le

ID : 069-216900647-20260605-CM2026_39-DE

Modifiée par la délibération n°2022-43 du 6 juillet 2022

Modifiée par la délibération n°2022-43 du 7 décembre 2022

Modifiée par la délibération n°2023-35 du 12 juillet 2023

Modifiée par la délibération n°2023-60 du 6 décembre 2023

Modifiée par la délibération n°2024-30 du 10 juillet 2024

Modifiée par la délibération n°2024-49 du 4 décembre 2024

Modifiée par la délibération n°2025-11 du 7 février 2025

Modifiée par la délibération n°2026-10 du 3 février 2026

Modifiée par la délibération n°2026-39 du 5 juin 2026

GRILLE TARIFAIRE PERMANENTE DU CCAS – 24/01/2025
Applicable à compter du 1^{er} mars 2025

Tarification	Unité	Montant
--------------	-------	---------

TELEALARME

Revenus inférieurs à 760 € / mois	/ mois	8,80 €
De 761 à 915 € / mois	/ mois	13,20 €
De 916 à 1220 € / mois	/ mois	25,30 €
Plus de 1220 € / mois	/ mois	34,00 €
En cas de résiliation de la convention relative à la fourniture, l'installation et l'utilisation des boitiers à clés dans le cadre du service de téléalarme - conservation du boitier	/ boitier à clé	31,00 €

PORTAGE DE REPAS

Repas à domicile sans potage	/ repas	7,90 €
Supplément potage	/ supplément	0,50 €

REPAS DES AINES

Personne de 74 ans ou plus	/ repas	Gratuit
Conjoint n'ayant pas atteint cet âge	/ repas	30,00 €

COLIS DE NOEL

Tarif permettant le remboursement pour les personnes recevant un colis de Noël alors qu'elles sont originaires d'une autre Commune que Condrieu (tarif appliqué à la Commune concernée ou à son CCAS)	/ colis	100% du prix facturé à la Commune
---	---------	-----------------------------------

Créée par la délibération n°2021-09 (2021-60) du 8 décembre 2021
 Modifiée par la délibération n°2023-01 du 20 janvier 2023
 Modifiée par la délibération n°2023-08 du 13 octobre 2023
 Modifiée par la délibération n°2025-01 du 24 janvier 2025